

**Attention !**

Aucune installation sanitaire ne sera déclarée conforme dans les conditions suivantes :

- Modification du projet d'assainissement sans en avertir le SPANC.
- Non respect de cette fiche technique.
- Recouvrement des ouvrages par de la terre végétale avant contrôle du SPANC.

**La fosse toutes eaux**

**Mise en place**

- Placée sur un lit de sable compacté et horizontal de 10 cm
- Remblaiement latéral avec du sable et mise en eau simultanée de la fosse

**Ventilation**

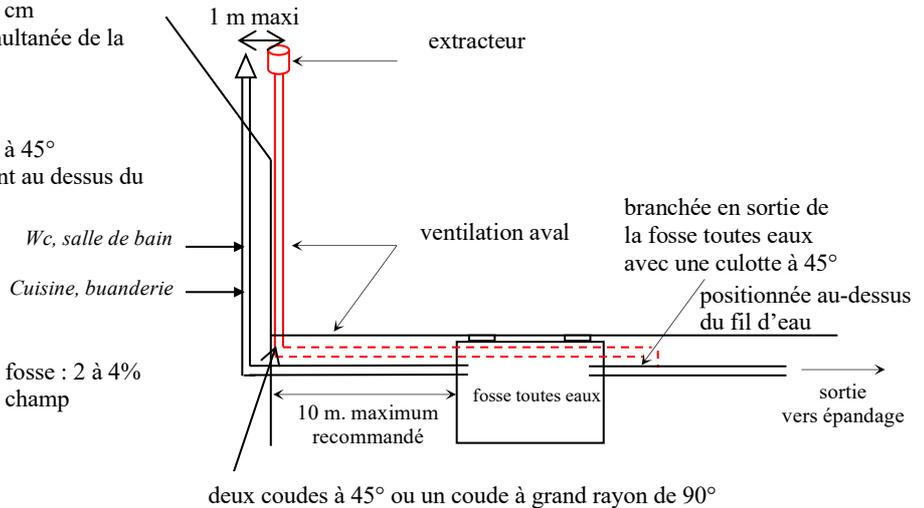
- PVC, Ø 100 mm
- Entre la fosse et l'extracteur une succession de coudes à 45°
- Branchée en sortie de la fosse toutes eaux et aboutissant au dessus du faite du toit
- Extrémité munie d'un extracteur statique ou éolien

**Raccordements**

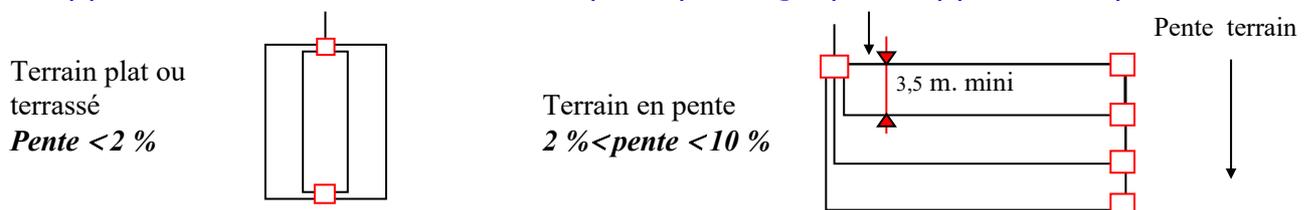
- Conduites PVC, Ø 100 mm
- Posées sur un lit de sable de 10 cm
- Eviter les coudes et angles droits
- Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers la fosse : 2 à 4%
- Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers le champ d'épandage : 0,5 à 1 %
- Raccords à joints souples

**Tampons**

- Hermétiques
- Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

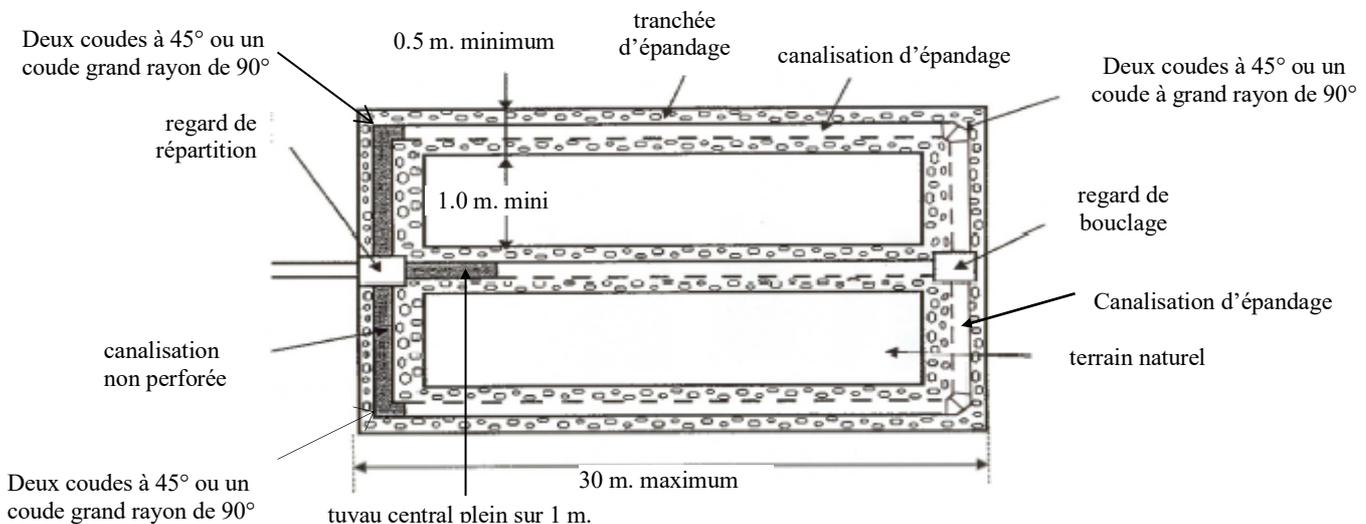


**Rappel : Positionnement du champ d'épandage par rapport à la pente**

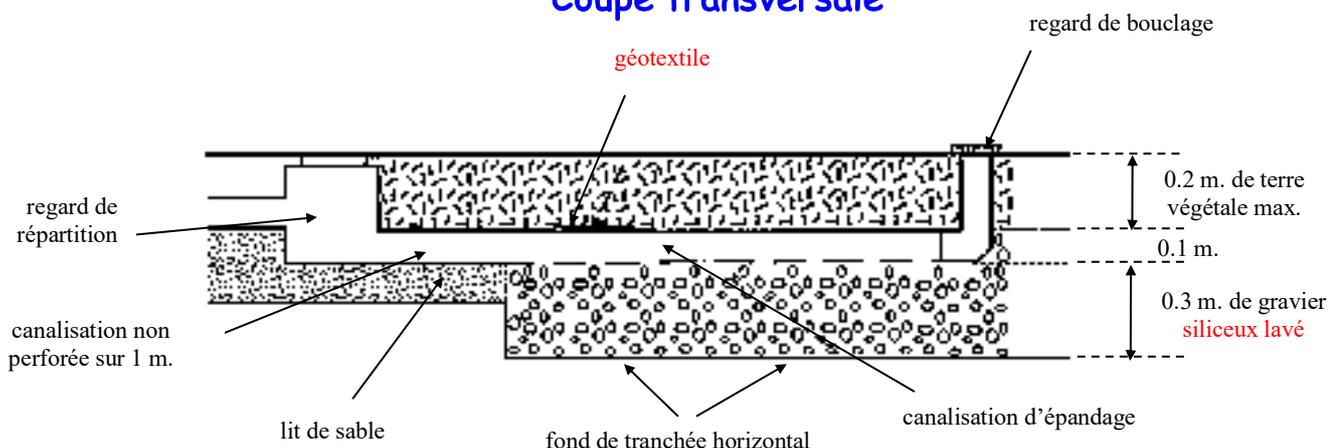


**Tranchées d'infiltration à faible profondeur : schéma de principe**

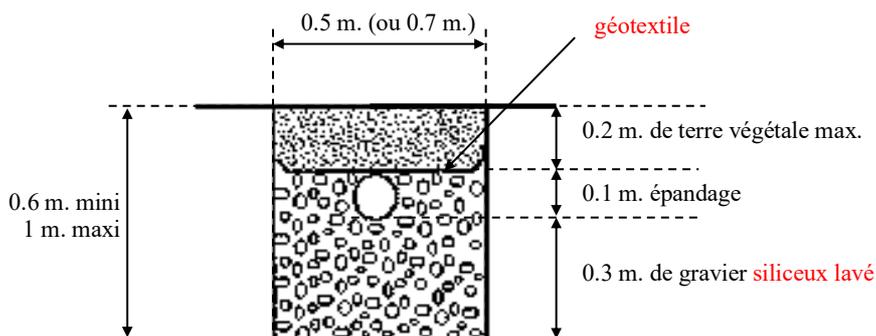
(exemple : 3 longueurs de canalisations d'épandage)



## Coupe transversale



## Coupe transversale d'une tranchée



### La tranchée

- ⇨ Fond parfaitement plat
- ⇨ Profondeur : 0,6 à 1 m. maximum
- ⇨ Largeur : 0,5 à 0,7 m.
- ⇨ Espacement entre tranchées : 1 m. minimum
- ⇨ **Scarification obligatoire du fond et des parois avant remplissage**

### Remplissage

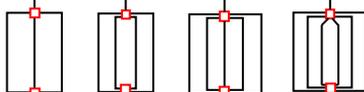
- ⇨ Gravier stables à l'eau et lavés, Ø 10-40 mm
- ⇨ 20 cm de terre végétale débarrassée des pierres
- ⇨ Géotextile conforme à la norme NF

### Les regards

- ⇨ Doivent éviter la stagnation des effluents
- ⇨ Raccords à joints souples
- ⇨ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

#### 1 Regard de répartition :

- ⇨ Posé sur un lit de sable horizontal et compacté de 10 cm
- ⇨ Répartition équitable de l'effluent
- ⇨ Possède autant de départs que de longueurs de canalisations (3 à 6 au maximum)



#### 1 Regard de bouclage, voir plus :

- ⇨ Posé horizontalement sur le gravier répartiteur

### Les canalisations

#### Conduites de répartition :

- ⇨ Tuyaux pleins PVC, Ø 100 mm

#### Canalisations d'épandage :

- ⇨ PVC, Ø 100 mm
- ⇨ Orifices ou fentes disposées vers le bas
- ⇨ Pente : 0,5 à 1 % maximum

#### Angles composés de :

- ⇨ Deux coudes à 45°
- ⇨ Un coude à 90° à grand rayon

## Recommandations générales :

- Les longueurs de canalisations d'épandage à placer sont comptabilisées hors canalisations de répartition et de bouclage.
- Le champ d'épandage ne doit pas être réalisé après un épisode pluvieux pour éviter un compactage du sol en place.
- Lors de l'exécution des travaux, les engins ne doivent pas circuler sur le champ d'épandage pour éviter le compactage du sol réservé à l'infiltration.
- Aucun véhicule ne devra circuler ou stationner sur le champ d'épandage au risque de l'endommager.
- Tout les végétaux à fort développement racinaires (arbres, arbustes, etc.) doivent se situer à 3 mètres minimum des abords du champ d'épandage.
- **Les eaux claires (eaux issues de toitures, eaux de ruissellements, etc.) doivent être dirigées hors de la zone d'épandage, afin d'éviter une accumulation d'eau dans ce dernier pouvant aboutir à des dysfonctionnements.**

**15 jours avant l'exécution des travaux, prévenez le SPANC, pour que soit réalisé le contrôle des travaux d'assainissement avant recouvrement des ouvrages par de la terre végétale.**